

INTEGRITE SCIENTIFIQUE ET LITTERACIES UNIVERSITAIRES : POUR UNE APPROCHE DIDACTIQUE DU PLAGIAT ETUDIANT

Salifou KONE

Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako (ULSHB)

Konesalifou84@gmail.com

Résumé

Au regard de la prégnance de certains phénomènes énonciatifs dans les modes d'appréhension du plagiat, cet article, ancré dans les littéracies universitaires, développe l'hypothèse analytique d'un défaut de formation à l'écriture de recherche derrière le plagiat étudiant. Une approche descriptive des modes de référence au discours d'autrui dans des parties théoriques de mémoires de Master professionnel soutenus en Lettres à l'École Normale Supérieure de Bamako montre que si les étudiants marquent explicitement la citation comme discours repris à un tiers, des dysfonctionnements pouvant conduire au plagiat se font jour quand il s'agit de la reformulation, ce qui exprime davantage un besoin de formation à l'écriture à partir de sources que l'intention de dissimuler les sources convoquées.

Mots-clés : approche didactique du plagiat étudiant, discours d'autrui, intégrité scientifique, littéracies universitaires.

Abstract

In view of the importance of certain enunciative phenomena in the way plagiarism is apprehended, this article, rooted in university literacies, develops the analytical hypothesis of a lack of training in research writing behind student plagiarism. A descriptive approach to modes of reference to the discourse of others in the theoretical parts of professional Master's theses in the department of French Language and Literature reveals that while students explicitly mark quotations as discourse taken from a third party, dysfunctions that could lead to plagiarism emerge when it comes to reformulation, expressing more a need for training in writing from sources than an intention to conceal the sources called upon.

Keywords: didactic approach to student plagiarism, discourse of others, scientific integrity, academic literacies.

Introduction

La notion d'intégrité scientifique, référant à un ensemble de règles et de valeurs régissant l'activité scientifique et dont le respect conditionne la crédibilité de la science (CNRS, 2020), est souvent envisagée sous l'angle restrictif de l'éthique et de la déontologie, ce qui conduit, dans les manuels de méthodologie, à multiplier les injonctions de citer les sources adressées aux étudiants (Piron, 2015 ; Rinck, 2019). Or, sur le plan didactique, l'intégrité scientifique ne peut être pensée sans son pilier

central, c'est-à-dire l'écriture de recherche à travers laquelle se noue un ensemble de problématiques dont celle du plagiat.

Dans sa matérialité textuelle, le plagiat étudiant, c'est-à-dire l'appropriation dans son texte par un étudiant de travaux ou d'idées d'un tiers sans en mentionner la source, relève d'un écart, intentionnel ou involontaire, entre un texte et les normes de réception du genre dont il relève. Dans une perspective didactique, ce constat permet d'aborder la problématique du plagiat étudiant sous l'angle des difficultés des étudiants à s'affilier à la culture universitaire, et plus particulièrement aux normes discursives des genres de l'écrit en usage dans l'enseignement supérieur.

Les descriptions disponibles sur les pratiques littéraciques des étudiants francophones font état de leurs difficultés à gérer le système polyphonique du texte scientifique, qui implique de parler en son nom propre mais à partir de discours hétérogènes circulant dans un champ donné (Reuter, 2001 ; Laborde-Milaa, 2002 ; Boch, 2021). Ces difficultés se manifestent à travers des dysfonctionnements tels que l'absence et/ou le défaut de référencement des propos repris à autrui, c'est-à-dire le non-respect des normes codifiant les pratiques citationnelles qui ancrent l'activité scientifique dans un jeu dialogique indispensable à sa crédibilité (Boch & Grossmann, 2002 ; Rinck, 2006).

Ancré dans le champ des littéracies universitaires, dont le projet d'action est de penser, à partir de la théorisation de ce qui spécifie les pratiques et les genres de l'écrit à l'université, les formes d'intervention didactique susceptibles de remédier aux difficultés de lecture et d'écriture des étudiants (Delcambre & Lahanier-Reuter, 2010 ; Reuter, 2012), cet article s'appuie sur l'hypothèse que le plagiat étudiant relève aussi d'un défaut de formation à l'écriture scientifique dans le contexte universitaire malien. De ce fait, il interroge l'écriture de mastérants en Lettres dans son rapport au discours d'autrui : celui-ci y est-il référencé ou masqué ? A travers une sélection de parties théoriques de mémoires soutenus par des étudiants n'ayant jamais suivi un cours d'initiation à l'écriture scientifique, il s'agit de décrire spécifiquement leurs pratiques de la reformulation en tant que l'une des formes de reprise de discours produits par d'autres chercheurs sur leurs objets de recherche, afin de mettre en évidence les dysfonctionnements pouvant conduire au plagiat. Toutefois, en mettant la focale sur les dysfonctionnements liés à l'usage de la reformulation, il s'agit moins de pointer du doigt les étudiants

éprouvant des difficultés à reformuler énonciativement des contenus repris à autrui et à les référencer que de mettre en perspective le questionnement didactique qui émerge inmanquablement de la mise au jour de leurs difficultés.

La section 1 de l'article propose une articulation entre plagiat étudiant et gestion du discours d'autrui ; la section 2 présente les éléments contextuels et méthodologiques ; la section 3 est consacrée aux résultats alors que la discussion menée dans la section 4 développe, en reprenant les résultats saillants, des assises conceptuelles pour construire une formation cohérente à l'écriture de recherche, pilier de l'intégrité scientifique.

1. Plagiat étudiant et gestion du discours d'autrui

Au-delà de sa dimension éthique, le plagiat étudiant est une pratique discursive qu'il convient d'interroger didactiquement à partir de ses composantes linguistique et textuelle. Il s'agit alors de prendre pour point de départ les normes de réception des écrits de recherche et d'identifier les écarts à ces normes par lesquels se manifeste le plagiat dans l'écriture des étudiants. Ces normes de réception reposent sur certaines caractéristiques de l'écrit scientifique sur lesquelles il est utile de revenir. L'écriture scientifique peut être référée à un exercice de gestion de la polyphonie, le texte scientifique étant un discours « multiréférencé » qui, tout en étant indexé à des sources hétérogènes, met en avant « une voix d'auteur » (Grossmann, 2009). A toutes les étapes de l'élaboration de son objet de recherche et de l'exposition de sa recherche dans un genre particulier (mémoire, thèse, article, etc.), le chercheur, néophyte ou professionnel, recourt, à des fins argumentatives, au discours d'autrui. Ce recours au discours d'autrui exige du scripteur une mise en scène des voix multiples qu'il convoque dans son texte, sous la forme d'une hiérarchisation permettant d'identifier, grâce aux modalités de référencement en vigueur au sein de sa discipline, des genres et de son institution, les différentes instances énonciatives responsables des contenus assertés.

Pour les étudiants, la gestion du discours d'autrui dans l'écrit de recherche peut donc s'appréhender, au-delà de la question fondamentale de sa fonctionnalité, c'est-à-dire de son usage argumentatif pour construire et traiter un problème de recherche (Reuter, 2001), en termes

linguistiques de maîtrise des formes de reprise du discours d'autrui et en termes techniques de maîtrise des modalités de référencement selon les formes de reprise (citation, reformulation, évocation, emprunt, hybridation, îlot textuel).

Parmi les modes de référence au discours d'autrui, la reformulation, c'est-à-dire l'intégration, avec présence de marques du discours rapporté, du dire d'un autre dans des propos pris en charge par le scripteur lui-même (Boch & Grossman, 2002 ; Daunay & Delcambre, 2016), est celui qui demeure le plus difficile d'accès pour les entrants dans l'écriture académique. Boch (2021) explique la crainte des étudiants vis-à-vis de la reformulation par des représentations qui ne sont pas conformes à la réalité de cette pratique discursive chez les experts, les étudiants inférant du sémantisme du verbe « reformuler » l'obligation absolue de formuler d'une autre manière tous les termes du dire repris. Si, contrairement aux experts chez qui elle constitue le deuxième mode de référence privilégié après l'évocation, les étudiants appréhendent la reformulation, c'est aussi parce qu'elle requiert une fusion, et non une simple juxtaposition syntaxique et énonciative comme le permet la citation, entre le discours citant et le discours cité (Boch & Grossmann, 2002).

Dans les normes de réception des écrits académiques, la reformulation, en tant qu'intégration du dire d'autrui dans des propos pris en charge par l'étudiant lui-même, ne signifie pas pour autant effacement des sources ou masquage de la polyphonie. Elle requiert plutôt un usage approprié des appels de référence qui ont vocation à signaler au lecteur la responsabilité énonciative de tel ou tel segment textuel, à lui permettre de remonter aux sources, et donc à contribuer à la conformité du texte au cadre normatif dont il relève. C'est pourquoi, l'auctorialité scientifique, norme fondamentale du régime actuel des savoirs (Piron, 2015), peut être déclinée, d'un point de vue linguistique, en termes de compétence pragmatique, c'est-à-dire de capacité du producteur d'un écrit scientifique à affirmer son appartenance à une communauté discursive et épistémique en se conformant dans sa pratique scripturale aux manières de faire de cette communauté (Oger, 2021).

En somme, la gestion du discours d'autrui dans l'écrit de recherche en formation (rapport de stage, mémoire, thèse) est un lieu de problématisation didactique du plagiat étudiant, dans la mesure où elle donne accès à certaines difficultés scripturales des étudiants, notamment la reformulation et son référencement.

2. Eléments contextuels et méthodologiques

Le corpus exploité dans le cadre de cette étude est issu de parties théoriques de mémoires soutenus à l'École Normale Supérieure de Bamako (ENSup). Aussi, convient-il de présenter certaines caractéristiques de ce contexte de formation en lien avec l'objet de la recherche.

2.1. Contexte de l'étude

L'ENSup n'a pas encore mise en place un dispositif de formation à l'écriture scientifique pour les différents cursus qu'elle offre à son public (Koné, 2023). Mais elle dispose d'un « Guide pour l'élaboration et l'évaluation du Mémoire de Master », dont le but est « de donner des directives claires et générales pour l'organisation interne du Mémoire en ses différentes composantes ; les normes de présentation, de typographie et de style, et les normes de référence documentaire ; les modalités d'organisation des soutenances et critères d'évaluation du mémoire » (p. 3).

Concernant les modalités de référencement, la section intitulée « La référence documentaire » précise à la page six que « pour citer une source à l'intérieur du texte : Nom de l'auteur, date, numéro de page (le tout entre parenthèses). Exemples : Sangaré, (1999, 25) au début de la citation ou (Sangaré, 1999, 25) à la fin de la citation. Le numéro de page est ajouté si la citation est textuelle ».

Une autre section intitulée « Les normes de référence documentaire » n'aborde que les notes de bas de page en tant que système d'appel de références, à propos desquelles on peut lire à la page huit : « dans Word, utiliser l'outil « Références » pour ajouter une référence de bas de page. La première citation d'un texte impose de citer tous les éléments de source (auteur, page, titre de l'ouvrage, l'édition, l'année d'édition, le lieu d'édition si possible). Pour les citations suivantes portant sur le même ouvrage, mais pour une page différente, on indique uniquement le nom de l'auteur, suivi des mentions suivantes : pour les ouvrages : « op. cit suivi de la page de la nouvelle citation ; pour les articles : « art. op cité » suivi de la page ; pour les notes de bas de page qui se suivent et utilisent la même référence, écrire : « Ibid/ idem selon les cas » comme référence en bas de page ; pour les ouvrages traduits, il faut citer le traducteur. »

Comme on le voit, ces directives restreignent les modes de référence au discours d'autrui à la seule catégorie de la citation, au sens d'exhibition entre guillemets de la forme littérale du propos d'un auteur. Or, cette catégorie du discours rapporté n'est qu'une des formes de reprise du discours d'autrui en usage dans les écrits académiques (voir Boch & Grossmann, 2002 et Daunay & Delcambre, 2016 pour une typologie de ces formes). En plus, la citation n'y est pas distinguée de l'ilot citationnel, lequel présente pourtant des caractéristiques linguistiques et énonciatives particulières sur lesquelles il est sans doute utile d'attirer l'attention des étudiants.

Par ailleurs, ces directives ne fournissent aucune définition du plagiat, terme absent du « Guide pour l'élaboration et l'évaluation du Mémoire de Master », privant ainsi les étudiants d'un repère institutionnel concernant l'usage approprié des différentes formes de reprise du discours d'autrui et la manière de les référencer dans leurs travaux universitaires.

2.2. Méthodologie

Les occurrences de reformulation décrites à des fins didactiques dans le cadre de cette étude sont issues de parties théoriques d'une vingtaine de mémoires soutenus au sein du « Département Lettres et Langues et Cultures Nationales » de l'École Normale supérieure de Bamako. La méthode de constitution des extraits analysés a consisté à identifier des occurrences de reformulation du discours d'autrui dans ces lieux textuels puis à retrouver dans les textes-sources, grâce aux indications des sources fournies par le scripteur, le segment reformulé, l'objectif étant de disposer de repères pour comparer les deux énonciations.

Quand un passage non référencé semblait se détacher de son environnement cotextuel de par la qualité de son écriture, il a été sélectionné et testé sur Google pour rechercher des similarités avec d'éventuels textes-sources. Ne disposant pas de logiciel de détection de similarités, cette méthode rudimentaire et coûteuse en temps a permis toutefois d'identifier dans chaque mémoire au moins un passage repris à des sources non référencées, allant d'un paragraphe de 5 lignes à plus de deux pages entières dans certains cas.

L'étude étant descriptive, nous n'avons pas cherché à quantifier le nombre d'occurrences de reformulation dans chaque mémoire. Nous avons plutôt cherché à mettre au jour, à travers des cas concrets tirés de

chaque mémoire, les phénomènes énonciatifs qui se révèlent en tension avec les normes qui codifient la pratique de la reformulation dans l'écrit scientifique et qui permettent de la distinguer du plagiat.

Au terme de la description des pratiques de la reformulation observées dans les mémoires, un questionnaire visant à recueillir les besoins de formation en écriture du mémoire a été élaboré et administré auprès des étudiants de Master en Lettres et en Langues et Cultures Nationales (N=25).

3. Résultats

3.1. La reformulation des dires d'autrui dans l'écriture de mastérants : de l'acte énonciatif mal maîtrisé à l'absence de référencement

Sur le plan linguistique, la reformulation se présente dans les extraits analysés sous « le mode de l'appropriation maximale des dires d'autrui » (Rinck, 2006 : 5), c'est-à-dire que ces derniers sont repris sans qu'aucune marque énonciative ne signale au lecteur la présence d'au moins deux voix, celle de l'énonciateur citant et celle de l'énonciateur cité. Ainsi, l'extrait proposé dans la première ligne du tableau 1 condense un certain nombre de dysfonctionnements. Ce qui se présente comme une reformulation ne respecte aucun critère classique permettant l'identification de cette opération énonciative : les dires d'autrui sont repris sans marque introductive et sans mention du nom de l'auteur et de la date de publication. Dans la première ligne du tableau, le soulignement indique les éléments paraphrasés du texte-source alors que le gras indique ces mêmes éléments tels qu'ils apparaissent dans le texte-source (deuxième ligne du tableau).

Tableau 1. La reformulation : entre paraphrase, copie et absence de références.

Extrait d'un mémoire

Pour apprendre à connaître son public, il y a un certain nombre de questions à se poser et de sujets sur lesquels il faut s'informer. En voici quelques-uns : s'enquérir de l'endroit et du contexte dans lequel vous devrez faire votre présentation, obtenir des informations sur la classe d'âge du groupe, le genre des participants, leur niveau d'instruction. Il faudra également se renseigner sur leur origine culturelle.

Il est aussi important de connaître leur groupe d'appartenance, leur langue, leur nombre (combien seront-ils dans la salle ?). Connaissent-ils le sujet dont il sera question ? Comment le conçoivent-ils ? Quels sont leurs intérêts, leurs besoins et leurs attentes ? Est-ce qu'il y aura des personnes importantes ou célèbres dans la salle ? Quel est le dénominateur commun des participants ? Quels sont leurs points de divergence ?

Extrait-source

Pour apprendre à connaître son public, il y a un certain nombre de questions à se poser et de sujets sur lesquels il faut s'informer. En voici quelques-uns : s'enquérir de l'endroit et du contexte dans lequel vous devrez faire votre présentation, **obtenir l'âge du groupe, le sexe** des participants, leur niveau **de scolarité, leur nationalité ou leur origine culturelle**.

Il faut également connaître leur groupe d'appartenance, leur langue, leur nombre (combien seront-ils dans la salle ?). Connaissent-ils le sujet **abordé** ? **Quelle est leur position à son égard** ? Quels sont leurs intérêts, leurs besoins et leurs attentes ? **Y aura-t-il** des personnes importantes ou célèbres dans la salle ? Quel est le dénominateur commun des participants ? Quels sont leurs points de divergence ? Richard, Thibault. (2006). *Osez parler en public*. Québec : Editions Multimondes p. 34

Si dans une reformulation, il n'est point nécessaire de formuler autrement tous les termes de l'énoncé-source, on voit que, ici, non seulement le dire d'autrui repris dépasse le cadre phrastique mais, plus fondamentalement, ce dire ne fait l'objet que de marginales substitutions lexicales, éloignant ainsi l'hypothèse que ce masquage de l'hétérogénéité discursive relève d'un travail d'appropriation des textes lus. On peut faire l'hypothèse inverse que les difficultés de l'étudiant à rendre compte du discours d'autrui à travers ses propres choix linguistiques et à l'intégrer dans une polyphonie énonciative sont des indices d'un problème didactique plus fondamental, celui de la compréhension et de l'appropriation des textes théoriques lus. En effet, pour opérer dans son énonciation une reformulation assertive, le scripteur doit au préalable avoir su interpréter les contenus assertés dans les discours théoriques sources. A défaut, il se contente de les reprendre sur le mode de l'appropriation maximale, ce qui peut, lorsque de telles occurrences se multiplient, confiner la reformulation au plagiat.

Les mêmes irrégularités sont observables dans cet autre extrait, proposé dans le tableau 2. Mises à part les mineures modifications syntaxiques (substitution de ponctuations faibles par des ponctuations fortes dans le texte-cible permettant d'obtenir deux phrases indépendantes au lieu de deux propositions juxtaposées dans le texte-source), le dire d'autrui est

assumé énonciativement par le scripteur comme étant le sien, aucune marque sémiographique n’attirant l’attention du lecteur sur le fait qu’il s’agit d’une reformulation, même mal maîtrisée.

Tableau 2. Dire d’autrui énonciativement approprié comme sien.

<p>Extrait d’un mémoire</p> <p><u>La littérature orale, dans son cadre traditionnel vise à la performance, à la stabilité, à la fidélité. Elle n’est pas censée inventer mais reproduire. Ce souci de permanence va cependant de pair avec une variabilité de faite qui s’explique que par des mutations historiques et sociales aussi bien que par une relative création individuelle. Celle-ci reste généralement cantonnée au domaine de la forme, on brode sur des thèmes connus en puisant dans un fond commun d’images et de formules.</u></p>
<p>Extrait-source</p> <p>La littérature orale est la partie de la tradition qui est mise en forme selon un code propre à chaque société et à chaque langue, en référence à un fonds culturel [...] La mise en forme codifiée du fonds culturel est déterminée par des genres dont chacun obéit à des règles déterminant le mode d’énonciation [...] et la structure [...] Cette littérature vise à la permanence, à la stabilité, à la fidélité ; elle n’est pas censée inventer mais reproduire. Ce souci de permanence va cependant de pair avec une variable de fait, qui s’explique par des mutations historiques et sociales aussi bien que par une relative création individuelle, celle-ci restant généralement cantonnée au domaine de la forme.</p> <p>https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/11178/download</p>

Dans l’occurrence proposée dans le tableau 3, la reformulation paraphrastique, qui ne concerne que la première phrase (le reste relève de la copie réorganisée du texte-source), consiste en la réduction de la phrase-source, par suppression de l’incise et par substitution lexicale. Sur l’ensemble du passage repris sur Wikipédia (cf. deuxième ligne du tableau), l’énonciateur se contente de modifier la disposition en paragraphes du texte-source pour en faire un seul bloc textuel. On note également la suppression dans le texte-cible des appels de notes et des références présents dans le texte-source. Le passage souligné par nos soins, sur lequel nous reviendrons, n’est pas concerné par ces observations.

Tableau 3. Copie du texte-source réorganisée dans le texte-cible.

Extrait d'un mémoire
<p>Le mot « impact » vient du latin « impactus » signifiant « heurt ». D'un point de vue strictement écologique, les impacts sont décrits comme des déviations de dynamiques naturelles d'évolution aboutissant à des modifications de l'état théorique d'écosystème. Un impact sur l'environnement peut se définir comme l'effet, pendant un temps donné et sur un espace défini, d'une activité humaine sur une composante de l'environnement pris dans le sens large du terme (c'est-à-dire englobant les aspects biophysiques et humains). L'impact d'un projet à travers sa réalisation va donc entraîner une modification, c'est-à-dire une perturbation du système par rapport à l'état initial. <u>Pour ce qui est de notre étude, nous considérons le mot impact comme l'ensemble des aptitudes et des attitudes intervenus dans une société ou sur un groupe cible suite à un programme d'alphabétisation dans la perspective d'un changement individuel, familial ou social</u></p>
Extrait-source
<h2>Définition de l'impact [modifier modifier le code]</h2> <hr/> <p>Le mot « impact » vient du latin <i>impactus</i>, du participe passé de « <i>imp</i>... » D'un point de vue strictement écologique, les impacts sont décrits comme des déviations de dynamiques naturelles d'évolution aboutissant à des modifications de l'état théorique d'écosystème.</p> <p>Un impact sur l'environnement peut se définir comme l'effet, pendant un temps donné et sur un espace défini, d'une activité humaine sur une composante de l'environnement pris dans le sens large du terme (c'est-à-dire englobant les aspects biophysiques et humains). L'impact d'un projet à travers sa réalisation va donc entraîner une modification, c'est-à-dire une perturbation du système par rapport à la situation probable advenant la non-réalisation du projet (Wathern, 1988).</p>

Le plaçage d'une voix propre au scripteur (« pour ce qui est de notre étude, nous considérons... ») après l'énonciation de ce contenu repris quasi littéralement sur Wikipédia manifeste cependant un positionnement d'auteur à travers lequel le scripteur inscrit sa définition du concept d'« impact » dans une relation dialogique : il contextualise sa définition tout en la situant par rapport à celle reprise à autrui. Toutefois, cette opération de cadrage, dans la mesure où elle s'inscrit dans un jeu dialogique, pointe un paradoxe : le scripteur sait qu'il s'appuie sur un dire

d'autrui mais ne le référence pas, ne l'identifie pas comme tel. Ainsi, ce qui se présente du point de vue de la codification institutionnelle des pratiques citationnelles dans l'écrit scientifique comme plagiat n'est en fait que le résultat d'imperfections dans l'usage de la reformulation en tant que mode de référence au discours d'autrui.

Dans le cas où la reformulation n'est pas formellement en cause, c'est l'absence de mention de nom d'auteur qui devient source d'irrégularité par rapport aux normes de gestion du discours d'autrui. L'encadré 1 propose une définition reformulée du concept d'« anxiété langagière » sans qu'il n'apparaisse nécessaire à l'énonciateur de l'indexer à une source.

Encadré 1. Une définition conceptuelle non référencée.

L'anxiété langagière (le gras est de l'auteur) : c'est la grande sensation de peur que ressentent les apprenants quand des situations d'interactions en langue étrangère se présentent. Dans une situation de communication orale en français, les apprenants sont face à une anxiété langagière, cette dernière se présente sous l'effet de la peur de commettre des erreurs devant leurs camarades et les enseignants. Donc l'élève pousse les occasions de prise de parole afin de ne pas subir les critiques venant de l'enseignant et les moqueries de ses camarades.

Sans indication de source, la notion définie se présente comme une trouvaille conceptuelle de l'étudiant-scripteur. Or, il s'agit d'un concept ayant fait l'objet de nombreux travaux empiriques et de théorisation en didactique des langues secondes et étrangères depuis les années 80. Même si on peut penser que ce concept est suffisamment ancré dans la mémoire discursive de la communauté épistémique concernée pour qu'il ne soit plus nécessaire d'indexer sa reprise à une source, l'absence de référence dans l'élaboration d'une définition conceptuelle dans la partie théorique d'un mémoire soulève un problème épistémologique fondamental, celui de « l'évitement de la polyphonie » (Rosier, 2002), consistant à ne pas tenir compte de la pluralité des points de vue sur le concept en question. En prenant énonciativement en charge la définition reformulée de l'« anxiété langagière » sans l'indexer à une source, le scripteur déroge aux principes de rigueur et d'honnêteté intellectuelles sous-jacents au système de référence à travers lequel se construit la polyphonie du texte scientifique.

3.2. De la copie au plagiat

Parallèlement aux dysfonctionnements décrits, on peut également relever dans les mémoires analysés la copie de passages entiers de textes d'autrui. Ainsi, la première ligne du tableau 4 donne à lire un paragraphe d'un mémoire copié dans un article scientifique. La deuxième ligne du tableau reprend le texte-source avec ses références.

Tableau 4. Exemple de copie dans un mémoire.

Extrait d'un mémoire
Le langage de Kourouma est intelligemment conté avec les mots faussement naïfs de son héros empêtré dans une syntaxe approximative et il est soucieux de toujours utiliser le mot juste, et d'en donner la définition si nécessaire, avec l'aide de dictionnaires. Le parcours de Birahima est décrit à la première personne avec force détails permettant de mieux comprendre la mesure du drame. Violence gratuite, alcool, drogue, rien ne nous est épargné des exactions de ces bandes organisées qui, sous couvert de politique, mettent en coupe réglée des régions entières de l'Afrique.
Texte-source
Le langage de Kourouma est intelligemment conté avec les mots faussement naïfs de son héros empêtré dans une syntaxe approximative et il est soucieux de toujours utiliser le mot juste, et d'en donner la définition si nécessaire, avec l'aide de dictionnaires. Le parcours de Birahima est décrit à la première personne avec force détails permettant de mieux comprendre la mesure du drame. Violence gratuite, alcool, drogue, rien ne nous est épargné des exactions de ces bandes organisées qui, sous couvert de politique, mettent en coupe réglée des régions entières de l'Afrique. Alain Joseph Sissao (2007). « Les conflits politiques, linguistiques et culturels dans <i>Allah n'est pas obligé</i> d'Ahmadou Kourouma ». P. 225

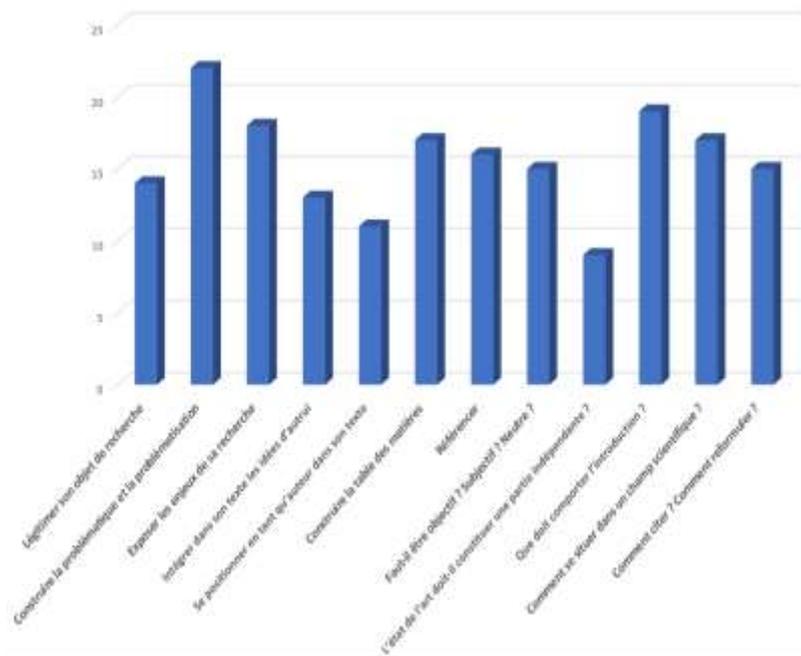
Si, en tant qu'énonciation, la copie relève du plagiat au regard des normes codifiant la pratique citationnelle dans un écrit académique, elle épingle plus fondamentalement une réalité souterraine qu'il convient d'appréhender d'un point de vue didactique comme un espace de problèmes à penser : dès lors que l'institution elle-même ne dispose

d'aucune politique clairement identifiable concernant l'intégrité scientifique des étudiants, ceux-ci ne bénéficiant d'aucune formation à l'écrit scientifique (en réception comme en production) sur l'ensemble du cursus, sur quels autres repères peuvent-ils s'appuyer pour développer des pratiques littéraciques conformes aux attendus d'un travail universitaire ?

3.3. Des étudiants en insécurité littéracique

Le graphique 1 présente les résultats du questionnaire sur les besoins des étudiants en écriture du mémoire.

Graphique 1. Besoins de formation en écriture de recherche exprimés par des mastérants



Le principal enseignement de ces résultats est que les besoins de formation en écriture de recherche sont massifs chez les mastérants, témoignant par là d'une insécurité littéracique, notion référant à un ensemble regroupant « l'insécurité scripturale, l'insécurité linguistique et

l'insécurité culturelle » (Glorieux, 2018 : 90). Si on examine de plus près ces résultats, on voit que c'est la problématisation qui émerge comme difficulté principale pour les étudiants, confirmant ainsi les conclusions d'une étude descriptive menée antérieurement sur les mouvements de problématisation dans les introductions de mémoires déjà soutenus à l'École normale supérieure de Bamako (Koné, à paraître).

Par ailleurs, les dysfonctionnements relatifs à la reformulation du discours d'autrui relevés dans la section 2.1 trouvent en partie leur explication dans le manque de formation qu'épinglent les résultats des items « comment référencer ? », « comment citer ? Comment reformuler ? ».

En somme, les difficultés de ces étudiants à écrire à partir de sources se nouent autour de la question centrale de savoir comment, dans le mémoire, mettre en avant une voix propre à partir d'un dialogue incontournable avec des discours autres.

4. Discussion

Au départ de cette étude, a été formulée l'hypothèse d'un défaut de formation à l'écriture de recherche derrière certains cas de plagiat étudiant. Une analyse qualitative de pratiques de la reformulation dans des parties théoriques de mémoires a mis au jour des dysfonctionnements. Dans l'énonciation des auteurs de ces mémoires, la reformulation se présente comme relevant davantage de la copie que de la paraphrase, l'absence de références la confinant à du plagiat. Ces résultats rejoignent les constats, déjà anciens mais récurrents, établis dans d'autres contextes de formation par des travaux sur les difficultés des étudiants concernant la reformulation du discours d'autrui (Pollet & Piette, 2002 ; Rinck, 2006).

Toutefois, une analyse qualitative d'occurrences de reformulation non conformes aux normes citationnelles en usage dans l'écrit scientifique ne permet qu'une saisie partielle des phénomènes énonciatifs impliqués dans la pratique plagiaire au sein de la population étudiante. Cette approche aurait sans doute gagné à être enrichie d'une approche quantitative du phénomène étudié dans un nombre plus conséquent de mémoires. Une telle approche aurait permis de disposer d'une représentation précise des irrégularités observables dans l'écriture des mémoires concernant la gestion du discours d'autrui, en quantifiant

notamment ce qui, dans ces mémoires, relèvent, d'une part, du masquage du discours d'autrui, et donc du plagiat, et, d'autre part, de l'appui sur le discours d'autrui pour développer un point de vue propre.

Il est loisible de voir dans ces reformulations mal maîtrisées de discours d'autrui une preuve de plagiat. Il est aussi possible d'adopter une perspective autre, induisant de s'interroger comment accompagner les étudiants à mieux gérer le discours d'autrui dans l'écriture à partir de sources.

Posant le plagiat étudiant comme « la partie visible d'un iceberg dissimulant de nombreuses autres imperfections dans l'apprentissage de l'écriture de recherche », Pollet et *al.* (2023 : 178) suggèrent de penser l'acculturation des étudiants à l'intégrité scientifique en liant cette dernière notion à la question de l'auteur scientifique, « davantage susceptible d'entrer dans un dispositif didactique grâce aux analyses et descriptions dont elle a déjà fait l'objet dans le champ des littéracies universitaires ». Le principal argument à la faveur de cette assise conceptuelle pour penser la formation à l'intégrité scientifique des étudiants est que le concept d'auteur scientifique « permet [...] d'articuler les questions de la recherche et de son écriture dans leurs composantes discursive, linguistique et textuelle à celles du rapport au discours d'autrui, de l'énonciation, du positionnement et de la responsabilité heuristique du chercheur [...] » (*op. cit.* : 178).

Le plagiat étudiant involontaire résultant des difficultés des novices en écriture de recherche à s'approprier les attentes universitaires en termes d'auctorialité, on comprend aisément quels déplacements impose le projet d'action des littéracies universitaires dans le traitement institutionnel de ce phénomène. Les politiques dissuasives centrées sur les logiciels de détection de similarités ne permettent de traiter que les conséquences du problème (Ducommun, 2017), laissant de côté certaines de ses causes principales, en l'occurrence la gestion des sources (Rinck, 2019) et du système polyphonique (Grossmann, 2009).

Sur le plan de l'intervention didactique, il existe des propositions spécifiques au contexte malien (voir Koné, 2023) alors que certaines sont déjà éprouvées dans d'autres contextes de formation (voir par ex. Boch, 2021 ; Pollet & *al.*, 2023), le postulat commun à ces propositions étant qu'il est possible de répondre au plagiat étudiant par une approche institutionnelle centrée sur la formation à l'écriture de recherche, elle-

même étroitement articulée aux besoins effectifs des étudiants, aux spécificités des genres et des disciplines.

Conclusion

L'hypothèse analytique du plagiat étudiant comme conséquence d'un défaut de formation à l'intégrité scientifique conduit à problématiser cette pratique en termes de passage de l'inacceptable au didactisable : si le plagiat est en effet une pratique inacceptable au regard « du cadre normatif du régime contemporain des savoirs scientifiques » (Piron, 2015 : 217), l'absence de réponse institutionnelle sur les plans didactique et pédagogique, dont il est aussi la manifestation, n'est pas non plus acceptable (Rinck & Mansour, 2014). Didactiser l'inacceptable en parlant de plagiat étudiant relève à cet égard d'une posture de légitimation des difficultés littéraciques des étudiants comme condition pour fonder un enseignement de l'écriture de recherche à l'université (Reuter, 2012). Pour construire ce passage, il importe de prendre en compte le fait que le cadre normatif à partir duquel les pratiques littéraciques des étudiants sont définies est le même qui régule les pratiques des chercheurs professionnels (Rinck, 2019). Or, les valeurs morales qui caractérisent ce cadre-là, telles que mises en avant, par exemple, par le *Centre international pour l'intégrité académique* et discutées dans une perspective anthropologique de l'éthique scientifique par Piron (*op. cit.*), demeurent opaques pour nombre d'étudiants, « dans le corpus linguistique » desquels, relèvent Bergadaà et Peters (2021 : 410), les mots « éthique, intégrité et responsabilité sont absents ». Ensuite, il convient d'interroger l'évidence selon laquelle l'injonction faite aux étudiants de citer leurs sources peut à elle seule tenir lieu de formation à la gestion des sources dans l'écrit scientifique.

Aussi, à défaut de fournir à ses étudiants une formation cohérente en écriture scientifique, l'École Normale Supérieure de Bamako gagnera-t-elle sans doute à améliorer le contenu méthodologique de son « Guide pour l'élaboration et l'évaluation du Mémoire de Master », en y introduisant les notions d'intégrité scientifique, de plagiat et d'auteur scientifique et en y développant davantage les modalités de gestion du discours d'autrui et en le diffusant massivement auprès des étudiants.

Références bibliographiques

Bergadaà Michelle et Peters Martine (2021), « Le professeur : un passeur d'intégrité lors de la réalisation d'un mémoire », in *L'urgence de l'intégrité académique*, dirigé par M. Bergadaà et P. Peixoto, Caen, Editions EMS.

Boch Françoise (2021), *Former à l'écriture de recherche ou comment aider les étudiants à se positionner en tant que sujet, auteur et chercheur*, Dossier d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université Grenoble-Alpes, Grenoble, 179 p.

Boch Françoise et Grossmann Francis (2002), « Se référer au discours d'autrui : comparaison entre néophytes et experts », *Enjeux*, n°54, pp. 41-51.

Daunay Bertrand et Delcambre Isabelle (2016), « Les modalités énonciatives de la reformulation : comparaison entre écriture d'enseignement et de recherche », *Langues, cultures et sociétés*, vol. 2, n°1, pp. 23-37.

Delcambre Isabelle et Lahanier-Reuter Dominique (2010), « Les littéracies universitaires : influence des disciplines et du niveau d'études dans les pratiques de l'écrit », *Diptyque*, n°18, pp. 11-42.

Ducommun Daniel (2017). « Comment prévenir et détecter le plagiat dans une démarche d'évaluation ? », in *Comment évaluer les apprentissages dans l'enseignement supérieur professionnalisant ? Regards d'enseignants*, dirigé par V. Roulin, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.

Glorieux Carole (2018), « Penser l'inclusion face à « l'insécurité littéracique » de doctorants d'horizons différents », *Language and Literacy*, vol. 20, n°1, pp. 89-106.

Grossmann Francis (2009), « Renvoyer aux sources du savoir : voir et cf. dans le texte scientifique », Actes du colloque Ci-Dit | Discours rapporté, citation et pratiques sémiotiques, Juin 2009, Nice, France. Consulté le 12/02/24 à l'adresse : <https://hal.science/hal-03658144v1/file/cidit.19.pdf>

Koné Salifou (2023), « Quels dispositifs d'acculturation des étudiants à l'écriture de recherche dans le contexte universitaire malien ? », *Les cahiers de l'ENSUp*, n°8, pp. 10-24.

- Laborde-Milaa Isabelle** (2002), « Polyphonie énonciative : représentations d'étudiants en position d'évaluateurs de leurs pairs », *Spirale*, n°29, pp. 181-200.
- Oger Claire** (2021), *Faire référence : la construction de l'autorité dans le discours des institutions*, Paris, EHESS.
- Piron Florence** (2015), « Penser le plagiat pour mettre en lumière le cadre normatif du régime contemporain des savoirs scientifiques », *Questions de communication*, n°27, pp. 217-231.
- Pollet Marie-Claire**, Frédéric François, Glorieux Carole et Van Hecke Arnaud (2023), « Construire l'intégrité scientifique des étudiants : pour une formation cohérente à l'écriture de recherche », in *Les nouvelles frontières de l'intégrité académique*, dirigé par M. Bergadaà, Caen, Editions EMS.
- Reuter Yves** (2001), « Je suis comme un autrui qui doute : le discours des autres dans l'écrit de recherche en formation », *Lidil*, n°24, pp. 13-27.
- Reuter Yves** (2012), « Les didactiques et la question des littéracies universitaires », *Pratiques*, n°153-154, pp. 161-176.
- Rinck Fanny** (2006), « Gestion de la polyphonie et figure de l'auteur dans les parties théoriques de Rapports de stage », *Lidil*, n°34, pp. 1-11.
- Rinck Fanny** (2013), « Comment gérer les sources dans un article de recherche ? Un scénario didactique pour les apprentis-chercheurs », in *Le discours rapporté : approches linguistiques et perspectives didactiques*, dirigé par C. Desoutter et C. Mellet, Berne, Peter Lang.
- Rinck Fanny** (2019), « Contextualiser pour didactiser : le copier-coller dans le champ des littéracies universitaires », *Corela*, Hors-série, n°27, pp. 1-14.
- Rinck Fanny et Mansour Léda** (2014), « La littéracie à l'ère du numérique : le copier-coller chez les étudiants », *Linguagem em (dis)curso*, vol. 13, n°3, pp. 613-637.
- Rosier Laurence** (2002), « Je n'ai jamais appris à citer. Gestion de la polyphonie dans certaines écritures scientifiques », *Enjeux*, n°54, pp. 11-27.